

Conditions d'attribution

- Votre domicile se trouve dans le Morbihan
- Votre enfant est demi-pensionnaire et déjeune au moins 4 jours au restaurant scolaire
ou
Votre enfant est interne
- Le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'imposition 2022 ne dépasse pas le plafond de ressources ci-dessous :

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE *	PLAFOND DE RESSOURCES
1 enfant	20956 €
2 enfants	25793 €
3 enfants	30631 €
4 enfants	35466 €
5 enfants	40305 €
6 enfants	45141 €
7 enfants	49980 €
8 enfants	54815 €
9 enfants	59652 €
10 enfants	64490 €
par enfant supplémentaire	4836 €

* Le nombre d'enfants à charge est celui figurant sur l'avis d'imposition

Montant de l'aide

VOTRE ENFANT EST DEMI-PENSIONNAIRE	VOTRE ENFANT EST INTERNE
1,00 € par repas	3,00 € par journée

Conception : Studio Nitro - Création et Impression :  Rôle création et Impression / Conseil départemental du Morbihan
Papier recyclé à partir de papiers provenant de forêts gérées de façon durable, 2022



Rest'o Collège 56

DEMANDE D'AIDE du Département du Morbihan pour la DEMI-PENSION et l'INTERNAT

Année scolaire 2022-2023

Cette aide concerne les élèves
demi-pensionnaires déjeunant au
minimum 4 jours par semaine et les
élèves internes.

1 Renseignements concernant l'élève pour lequel vous effectuez la demande

Nom

Prénoms

Fille Garçon

Date de naissance | | | | | | | | | |

Etablissement fréquenté

Classe fréquentée

Est-il : demi-pensionnaire interne

Nombre de repas par semaine

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Accord sur la demande : OUI NON

Montant des ressources pris en compte euros

Nombre d'enfants à charge figurant sur l'avis d'imposition 2022



Dossier à retourner impérativement
au secrétariat du collège pour le
21 octobre 2022

